

Ecole de : .....

**AUTORISATION QUANT AUX PRISES DE VUES**  
**(Photos) DE VOTRE ENFANT**  
**ET A L'EXPLOITATION ULTERIEURE DE CES DOCUMENTS**  
**(Diffusion, mise en valeur pédagogique)**

**Formulaire d'autorisation parentale individuelle**

(à faire remplir et signer par les parents en début d'année scolaire)

Les directrices et directeurs d'école, après consultation du conseil d'école, sont seuls habilités à accorder l'autorisation de photographier des élèves.

« *Les photos de classes entières peuvent être autorisées par le directeur d'école **ainsi que les prises de vues individuelles d'élèves, en situation scolaire, dans la classe, permettant de conserver un souvenir de la scolarité des enfants.*** »

Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (voix) » de votre enfant qui nécessitent votre assentiment pour toute diffusion. L'article 9 du Code Civil donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective, dans la mesure où l'intéressé est identifiable.

Je soussigné(e) M. Mme .....

parent de l'enfant ..... classe de .....

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Accord pour que mon enfant soit photographié dans le cadre de la photographie collective de classe réalisée par un professionnel au maximum une fois par an.		
Accord pour que mon enfant soit photographié individuellement dans le cadre des activités scolaires.		
Accord pour l'envoi de photographies aux correspondants (pour que les enfants qui correspondent se connaissent mieux).		
Accord pour la publication dans le journal de l'école.		
Accord pour mise en ligne des prises de vue sur le site Internet de l'école		

Placez une croix dans les cases

Remarques et observations éventuelles :

.....

.....

.....

Date

Signature des parents